MOT LIMINAIRE DU PREMIER MINISTRE, CHEF DE GOUVERNEMENT Amb. ALLAH MAYE HALINA RELATIF A LA REUNION DE LA COMMISSION CHARGÉE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DENONCIATION DE LA COOPÉRATION MILITAIRE ENTRE LA FRANCE ET LE TCHAD

(N'Djamena, le 07 janvier 2025)

- Mesdames, Messieurs les Ministres ;
- Chers membres de la Commission chargée de la mise en œuvre de la dénonciation de la coopération militaire entre la France et le Tchad

Comme il est de tradition en début d'année, je me fais le devoir de présenter à chacune et chacun de vous mes vœux les meilleurs pour vous-même et vos familles respectives.

Que l'année qui commence soit, pour le Tchad, notre précieux patrimoine, une année de consolidation de paix, de stabilité et de cohésion fraternelle.

Que la Félicité accompagne notre pays qui avance résolument sur la voie du progrès durable et inclusif.

- Mesdames, Messieurs

Nous nous retrouvons, cet après-midi, pour faire le point de la mission sacrée confiée à la commission chargée de la mise en œuvre de la dénonciation de l'accord de coopération militaire entre la France et le Tchad. Effectivement, il y a un peu plus d'un mois, le Maréchal Président de la République, Chef de l'État, Monsieur MAHAMAT IDRISS DEBY ITNO a pris la courageuse et patriotique décision de mettre un terme aux accords de coopération militaire conclus avec la République française.

Ces accords sont notoirement connus pour leur caractère caduque et stérile. Nous sommes surpris d'entendre, avant-hier, le Président Français affirmer, sans aucune retenue digne de la fonction, que les africains ont oublié de dire merci à la France. Il est évident que ce propos est une grossière insulte à l'intelligence et un déni ridicule à l'histoire. En parlant de l'histoire, je note simplement que c'est de cette ville de Fort Lamy qu'est partie la première colonne militaire héroïque et aguerrie, à la base de la libération de la France du joug de l'Allemagne nazie en 1939. L'histoire, on ne l'a réécrit pas.

On peut s'évertuer à la déformer. Mais la dialectique historique reste la même quel que soit la gymnastique de falsification des faits.

Alors qui doit remercier qui ? Qui a manqué à l'obligation de reconnaissance vis-à-vis de l'autre ? En tout cas, sans le Tchad et les autres africains, la résistance extérieure française n'aurait pas vu le jour. Notre pays le Tchad et les autres nations africaines ont, simplement, décidé de prendre leur destin en main.

Nous savons tous qui a tiré le meilleur parti de cette fameuse coopération militaire. Il est déplorable de voir fleurir une race de moralisateurs qui veulent nous administrer une leçon de bienséance. C'est simplement incongru sinon inadmissible.

Notre pays a pris sa décision librement, murement et souverainement sans s'arrimer à un quelconque agenda extérieur. Nous n'avons nullement suivi une orientation de qui que ce soit. Par élégance, nous avons d'ailleurs beaucoup attendu.

Nous avons dû contenir pendant longtemps l'impatience et la colère légitimes des populations face à la survivance de ces accords militaires fortement préjudiciables à notre indépendance et notre dignité.

Sans aucune prétention de donner des leçons tant nous sommes respectueux de l'autodétermination des Etats, nous invitons le Président français à la sagesse, à la pondération et à la lucidité. Les accords dénoncés concernent exclusivement le domaine militaire et sécuritaire. Les autres champs de la coopération ne sont pas touchés. Il est suicidaire de continuer à tenir ce discours paternaliste et condescendant qui fertilisera, à coup sûr, le sentiment anti-français en Afrique.

- Mesdames, Messieurs les membres de la Commission,

Cette mise au point qui me semble pertinente et importante étant faite, je voudrais revenir à l'objet de cette rencontre et m'assurer à quel niveau d'exécution est parvenue la Commission. Si un retard est accusé dans la mise en œuvre de la feuille de route, il est impératif d'accélérer la cadence.

La date butoir de retrait définitif des forces françaises de notre territoire est fixé au 31 janvier 2025 comme vous le savez si bien. Ce délai n'est ni négociable, ni modifiable. Tout doit être mis en œuvre pour que cet agenda soit respecté sans conditions. Nous savons, par ailleurs, que notre partenaire a les moyens et les possibilités nécessaires d'opérer le retrait de son dispositif dans le délai fixé.

On ne peut tolérer aucune tergiversation dans l'application de l'agenda strictement fixé par le Maréchal, Président de la République, Chef de l'État.

Sur ce, je vous demande de me faire la situation et vous instruit, par ailleurs, de voir notre partenaire afin qu'il mette les bouchées doubles pour le respect de la date fixée; ceci dans l'intérêt bien compris des deux parties.

je vous remercie.